



Information aux parents d'élèves



Vélos et trottinettes : pour la sécurité de tous !

Chers parents,

Nous observons de plus en plus d'enfants se rendant à l'école en vélo ou en trottinette, ce qui est une excellente initiative pour encourager la mobilité douce.

Cependant, certaines pratiques mettent en danger vos enfants mais également les piétons, notamment les plus jeunes et les personnes âgées.

Problèmes constatés :

- Circulation sur les trottoirs à vive allure
- Manque d'attention à l'approche des passages piétons
- Difficulté à maîtriser les engins à proximité des entrées d'école
- Absence de casque, gilet réfléchissant ou sonnette

Rappel des règles essentielles :

- ☒ Les vélos doivent circuler sur la chaussée ou sur les pistes cyclables, pas sur les trottoirs (sauf pour les enfants de moins de 8 ans).
- ☒ Les trottinettes sans moteur doivent rouler sur le trottoir à allure de marche uniquement (6km/h) sans gêner les piétons.
- ☒ Le port du casque et le gilet réfléchissant sont vivement recommandés pour tous les enfants en agglomération (obligatoire en dehors).
- ☒ La vitesse doit être adaptée à la zone fréquentée (ralentir à l'approche de l'école et sur les voies piétonnes !).
- ☒ Le respect absolu des piétons et du code de la route en toutes circonstances.

Pour la sécurité de vos enfants :

- Encouragez-les à descendre de leur vélo/trottinette lorsqu'ils sont sur le trottoir, à emprunter les passages pour piétons ou à proximité de l'école.
- Vérifiez régulièrement l'état des freins, des pneus, du système d'éclairage (avant/arrière) et de l'avertisseur sonore.
- Rappelez-leur les règles de circulation et de courtoisie.

Ensemble, assurons la sécurité de tous !

Merci de votre vigilance et de votre collaboration.

LA DIRECTION DE L'EDUCATION

LE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Odile Sanson,
Adjointe déléguée à l'Education et au
fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique

